



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9695^e séance

Mardi, 30 juillet 2024, à 11 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

| | |
|---|------------------------------------|
| Algérie | M. Bendjama |
| Chine | M. Dai Bing |
| Équateur | M. De La Gasca |
| États-Unis d'Amérique | M. Wood |
| France | M ^{me} Broadhurst Estival |
| Guyana | M ^{me} Edwards |
| Japon | M ^{me} Shino |
| Malte | M ^{me} Gatt |
| Mozambique | M. Bambissa |
| République de Corée | M. Hyunwoo Cho |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Dix |
| Sierra Leone | M. George |
| Slovénie | M ^{me} Jurečko |
| Suisse | M. Hauri |

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/576, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : La plume s'est efforcée de mener des négociations inclusives et de tenir compte des positions de chaque État Membre. Nous remercions à cet égard tous les membres du Conseil, qui se sont engagés de façon constructive dans ces discussions pour aboutir à un texte équilibré (S/2024/576). Nous nous félicitons de l'excellente coordination avec la République centrafricaine, qui a permis d'élaborer un texte consensuel.

Ce texte très court permet de lever toute ambiguïté. Il abroge l'embargo territorial sur les armes établi sur la République centrafricaine en 2013. Il impose des mesures restrictives sur les groupes armés et sur les individus associés, qui sont une menace pour l'intégrité territoriale du pays et qui sapent l'autorité de l'État. Cela répond à l'appel de la République centrafricaine à lutter contre ces groupes armés et ces individus associés, en les empêchant de s'approvisionner en armements et en matériel connexe de tous types. Il en va de la stabilité de la République centrafricaine et de l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2745 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M^{me} Baipo Temon, à cette séance.

Ces dernières années, des progrès soutenus ont été réalisés dans le cadre des processus politiques et de paix en République centrafricaine et des avancées ont été réalisées en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance, la promotion de la paix et le maintien de la sécurité et de la stabilité. Les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain sur ces fronts sont largement reconnus, et la Chine exprime son appréciation à cet égard.

La résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2745 (2024)) lève l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine. Elle établit également de nouvelles sanctions contre les groupes armés. Elle réaffirme que l'embargo sur les armes et les exigences en matière de rapports au Conseil de sécurité ne s'appliquent pas au Gouvernement centrafricain. Cet ajustement répond aux préoccupations légitimes du Gouvernement et du peuple centrafricains et revêt une importance pratique pour aider le Gouvernement centrafricain à renforcer ses capacités en matière de sécurité et à faire avancer le processus de paix. Sur la base de cette position, la Chine a voté pour le projet de résolution. À cet égard, la Chine salue les efforts déployés par toutes les parties et par la France, en sa qualité de rédacteur.

Dans le même temps, il convient de noter que le régime de sanctions du Conseil concernant la République centrafricaine a été établi il y a plus de 10 ans. La situation politique et les conditions de sécurité actuelles en République centrafricaine ont connu des changements positifs considérables par rapport à 2013. Ces dernières années, l'embargo sur les armes imposé par le Conseil n'a pas permis d'empêcher les groupes armés de se procurer des armes par des

voies illégales. Les mesures de sanctions ont plutôt conduit à la stigmatisation de la République centrafricaine, entravant l'accès de son gouvernement aux financements internationaux et à la coopération économique et commerciale, et sapant même ses efforts en faveur de la consolidation de la paix, du développement et de la revitalisation.

La levée complète des sanctions est une aspiration forte du Gouvernement et du peuple centrafricains, et bénéficie de l'appui ferme des pays et des organisations de la région. La résolution qui vient d'être adoptée constitue un nouveau pas important vers la levée totale des sanctions contre la République centrafricaine, mais elle prévoit toujours un certain nombre de mesures restrictives.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de respecter et de prendre au sérieux les préoccupations exprimées par la République centrafricaine et de prendre des mesures supplémentaires, en temps voulu, en fonction de l'évolution de la situation et en réponse aux besoins sur le terrain. Nous lui demandons également de réexaminer, d'adapter et de lever les mesures de sanction qui sont inapplicables ou injustifiées, afin de créer des conditions plus favorables à la paix, à la stabilité, au développement et à la prospérité en République centrafricaine et dans la région.

M. Bendjama (Algérie) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

L'Algérie a voté pour la résolution 2745 (2024) pour s'associer à un signal politique fort de la communauté internationale et encourager la République centrafricaine dans sa voie de retour vers la paix et la stabilité institutionnelle. C'est une étape importante pour le peuple centrafricain, et ce pays frère doit être aidé dans ses efforts pour l'organisation, plus tard cette année, des premières élections locales depuis plus de 30 ans.

Dans ce texte, il y a un élément positif. Il fait évoluer l'embargo territorial, qui existe depuis 2013, vers un embargo ciblant particulièrement les groupes armés, ces groupes armés qui font tant de mal à la République centrafricaine.

Mais je ne veux pas dissimuler qu'en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, qui aura un autre nom désormais, mon pays avait l'ambition d'imprimer davantage de clarté, davantage de précision et davantage de transparence à ce texte. Oui, nous aurions pu

faire mieux, notamment en ce qui concerne la dévolution des articles saisis par tout État Membre en raison de leur interdiction par l'embargo.

D'abord, en renforçant le droit de regard du Comité, dans lequel nous sommes tous représentés, quant à la destination finale des articles saisis, que ce soit des véhicules, de l'essence, des armes, des pièces détachées et des finances.

Ensuite, en améliorant la transparence concernant la procédure de dévolution des articles saisis, afin d'éviter, ne nous voilons pas les yeux, les rumeurs qui peuvent affecter la crédibilité et la légitimité de notre action commune.

Enfin, l'Algérie aurait apprécié positivement la dévolution des articles saisis en priorité et dans la mesure du possible à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui est la mission des Nations Unies en Centrafrique, ou encore aux autorités de la République centrafricaine, et non pas que la responsabilité de cette dévolution soit laissée à l'État ayant opéré la saisie, et ce, contre une simple notification.

L'essentiel des sanctions édictées par le Conseil de sécurité concernent les pays africains. Et en tant que délégation d'un membre africain du Conseil, ma délégation continuera d'insister, et c'est une question de principe, pour davantage de transparence dans la mise en œuvre des sanctions afin de leur conférer légitimité et crédibilité.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie a appuyé la résolution 2745 (2024), déposée par la France.

Ce n'est un secret pour personne que la situation en République centrafricaine s'est considérablement améliorée depuis 2013. Il est important qu'aujourd'hui, le Conseil de sécurité ait reconnu enfin cette réalité objective et adapté le régime de sanctions. Compte tenu de la position de Bangui et de l'attitude constructive des auteurs de la résolution, nous avons voté pour la levée des restrictions imposées au Gouvernement centrafricain. Nous félicitons M^{me} Sylvie Baipo Temon, Ministre centrafricaine des affaires étrangères, ainsi que nos collègues et le peuple centrafricains, pour cet événement.

Cependant, il est évident que la décision d'aujourd'hui était attendue depuis longtemps. La Russie en a parlé à de nombreuses reprises à cette table. Nous sommes

convaincus qu'à l'avenir, nous devons réagir plus rapidement à l'évolution de la situation dans les États visés par les sanctions du Conseil et adapter les restrictions en vigueur. Il est inacceptable d'imposer d'autres mesures restrictives unilatérales illégales, en plus des restrictions du Conseil.

Nous notons également que dans le contexte centrafricain et compte tenu des circonstances actuelles dans le pays, il conviendrait de soulever la question de la levée de l'embargo sur les armes imposé aux groupes armés illégaux opérant en République centrafricaine. Cet élément du régime de sanctions a perdu sa pertinence depuis longtemps et n'empêche pas les criminels de se réapprovisionner en combattants, en armes et en financements.

Le problème des groupes armés illégaux ne peut être réglé que dans le cadre d'efforts souverains visant à stabiliser la situation dans le pays et à assurer la sécurité à l'intérieur des frontières nationales, avec la coopération des États voisins. Il est essentiel d'aider la République centrafricaine et ses voisins à coordonner leurs efforts et à combler les lacunes de la coopération régionale afin d'assurer la sécurité des frontières.

Pour notre part, nous continuerons à apporter un appui bilatéral à la République centrafricaine dans l'intérêt d'un retour définitif de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

M^{me} Baïpo Temon (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juillet, ainsi que pour la tenue de cette importante séance de ce jour.

Ce mardi 30 juillet est un jour particulier pour la République centrafricaine, en raison de la décision du Conseil de voter à l'unanimité pour la résolution 2745 (2024) proposée par le porte-plume, la République française, pour lever totalement le régime d'embargo sur les armes en République centrafricaine. Ces sanctions, instaurées par la résolution 2127 (2013), prennent ainsi fin définitivement ce 30 juillet. Ainsi, les membres du Conseil ont fait honneur à l'effort, et en cette occasion de fierté nationale, je voudrais citer le poète latin Catulle qui a dit : « la victoire aime l'effort ».

C'est donc avec un honneur particulier et une fierté nationale que je voudrais dire tout d'abord bravo

à la République centrafricaine, au peuple centrafricain, et particulièrement à la diplomatie centrafricaine menée sous l'impulsion de S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République. Il aura fallu des mois, des années, pour mettre un terme à des sanctions, qui comme je l'ai toujours dit ici, en 2013 pouvaient sembler justes, mais qui aujourd'hui sont devenues injustes.

Je voudrais féliciter et remercier les membres du Conseil, en particulier les cinq membres permanents, et en général tous les membres. Je remercie également les soutiens de première heure : la République populaire de Chine, la Fédération de Russie, les organisations telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, les pays garants et facilitateurs du processus de retour à la paix en République centrafricaine et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je voudrais également adresser particulièrement à S. E. le Président Lourenço les remerciements de la République centrafricaine pour son plaidoyer, ici même, pour la levée totale de l'embargo en juin 2021. Je remercie également tous ceux qui nous ont rejoints en chemin et qui ont permis d'aboutir à ce résultat. Qu'il me soit également permis de saluer le soutien du Gabon, du Kenya, de l'Inde, du Ghana et d'autres, qui, dans cette enceinte, ont mené à nos côtés la défense pour ne point dire la bataille utile. En priant les participants de ne point m'en vouloir si je ne cite pas tout le monde, je voudrais également particulièrement remercier la République française de nous avoir rejoints afin de mettre un terme à cette injustice.

Cette décision de levée totale de l'embargo sur les armes en République centrafricaine est le résultat d'un travail pénible et lourd, imposant rigueur, constance et persévérance. Ma joie aujourd'hui, qui est immense, est teintée d'une profonde gratitude. Je voudrais en particulier remercier le Président de la République pour la confiance placée en ma modeste personne pour mener à ses côtés cette lourde bataille. J'exprime également ma gratitude aux peuples centrafricain, d'Afrique et du monde, qui ont été de ferme soutien durant tout ce dur labeur. La levée totale de l'embargo sur les armes en République centrafricaine est une décision importante car elle marque un tournant historique et crucial pour la paix et la stabilité, non seulement en République centrafricaine mais également dans la région de l'Afrique centrale. Cette victoire diplomatique constitue une première étape qui redonne dignité à la République centrafricaine et à son peuple, en faisant de la diplomatie centrafricaine un modèle de persévérance et de détermination dans la quête d'un monde plus juste, plus en équité et par conséquent, d'un avenir plus pacifique pour tous.

Cette victoire, bien que réjouissante, ne doit pas nous faire oublier qu'il nous reste encore des défis, notamment celui qui est, par la résolution de ce jour, confié au Groupe d'experts en collaboration avec les organisations internationales et sous – régionales, de mener les travaux nécessaires sur la source ou les sources d'approvisionnement des armes ainsi que les trafics illicites transnationaux. La République centrafricaine, consciente de ces défis, est disposée à soutenir ces travaux, qui sont essentiels pour une solution durable à la prolifération des groupes armés dans la région de l'Afrique centrale en particulier et en Afrique en général.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois de juillet – comme nous

l'espérons –, je voudrais exprimer la sincère gratitude de la délégation russe aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté. Ce fut assurément un mois chargé, durant lequel nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentantes et représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les traducteurs et traductrices, les rédacteurs et rédactrices de procès-verbaux et le personnel de sécurité. Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant à la délégation de la Sierra Leone bonne chance pour le mois d'août.

La séance est levée à 11 h 25.